

### • NOUS JOINDRE RÉDACTION :

8, rue Maréchal-Joffre; Téléphone: 04.97.03.24.50; Fax: 04.97.03.24.51. Courriel: courrierlecteur@ nicematin.fr

### • URGENCES

Beaulieu-sur-Mer, Èze, Saint-Jean-Cap-Ferrat, Villefranche-sur-Mer Médecins d'urgence 24 h/24: 04.93.52.42.42. SOS Médecins: 0.810.85.01.01. Eze-Village, La Turbie D' Andreis,

### e UTILE

04.93.41.23.89.

## Taxis:

Villefranche-sur-Mer, 04.93.55.55.55. (24 h/24, 7 j/7); Beaulieu-sur-Mer, 04.93.01.03.46; Saint-Jean-Cap-Ferrat, 04.93.76.86.00; Èze, 06.09.84.17.84.

### ... Cinémas de Beaulieu

# CINÉMA CASINO BEAULIEU. -

Vendredi 28 et samedi 29 à 21.00, dimanche 30 à 15.00 et lundi 31 à 15.00 et 21.00 : **Paris** (lundi, tarif réduit). èze

# Les élus au travail dès l'attribution des délégations aux adjoints

Eséance du conseil le maire Stéphane Cherki a reçu, par un vote à l'unanimité, les pouvoirs délégués du conseil municipal en application du code général des collectivités locales.

Ce fut ensuite au tour des adjoints de recevoir leurs délégations du suffrage de leurs collègues.

## Les six adjoints

**Armand Tomatis,** travaux, espaces verts et voirie.

Liliane Montel, urbanisme, développement durable et environnement.

Brigitte Rouzié, scolaire et social.

Blandine Ordioni, jeunesse, sport, culture, vie associative et communication.

Sylvestre Anselmi, sécurité et police municipale. Patrick Ladu, finances, développement économique et tourisme.

Délégués: à la CANCA Hélène Peltier, au SIVoM Christian Fighiera, au SIECL et au SDEG Armand Tomatis. Le CCAS, outre le maire qui est président de droit comprendra: Bri-



Le maire Stéphane Cherki, entouré de ses adjoints : Armand Tomatis, Sylvestre Anselmi, Brigitte Rouzié, Liliane Montel, Blandine Ordioni et Patrick Ladu.

(Photo Jean-Claude Schambacher)

gitte Rouzié, Blandine Ordioni, Jean-Claude Hubert, Muriel Berdat, Céline Zambon et Christian Fighiera, ainsi que trois personnes de la Fédération des Familles Françaises qui seront désignés ultérieurement et trois volontaires qui voudront bien faire acte de candidature, par courrier envoyé en mairie.

Ce fut ensuite la première délibération de la mandature avec les indemnités de fonction aux élus municipaux.

### Fidèle à ses engagements le maire ne percevra pas d'indemnités

" Je l'ai promis pendant la campagne électorale, je n'entends percevoir aucune indemnité pour moi et j'assurerais mes fonctions gracieusement », a déclaré Stéphane Cherki en précisant que la commune fera donc sur ce poste une économie annuelle de 35 000 €.

> JEAN-CLAUDE SCHAMBACHER